

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° W334000803 auprès du préfet de la Région

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'organisme de formation MFR-CFA Lesparre SIRET. 78192416200014 s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation initiale, formation professionnelle continue ou de l'apprentissage.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis, le bon de commande, contrat financier ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. La Maison Familiale Rurale de Lesparre peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

2. DÉFINITIONS

- L'Organisme de formation = MFR-CFA Lesparre.
- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans une fiche prévue à cet effet, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires.
- Formations diplômantes : parcours de formation diplômante associant ou non des stages.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux.
- Client : personne morale ou physique qui s'inscrit ou passe commande auprès de la MFR-CFA Lesparre.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. MODALITÉS DE FORMATION

La MFR-CFA Lesparre est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par la MFR-CFA Lesparre.

La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Elles sont précisées sur les documents de communication.

Les Formations inters peuvent être assurées dans le Centre de formation de la MFR ou dans un site extérieur. Les Formations intras peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants à une Formation en présentiel qui se tient dans les locaux de la MFR, sont tenus de respecter le règlement intérieur des locaux du centre de formation.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

Si la formation se déroule hors de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

La MFR-CFA Lesparre ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au Client lors de la Formation. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas la MFR-CFA Lesparre sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

4. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

4.1. Inscription

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation, bon de commande/devis signée et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un engagement du règlement du prix de la formation.

Pour les formations diplômantes et qualifiante : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire.

4.2. Hébergement – Restauration

Formation professionnelle continue : L'inscription à la restauration se fait chaque début de semaine, les frais sont prélevés chaque mois selon le montant indiqué sur la facture. L'accès à l'hébergement est soumis à la disponibilité des chambres. La réservation se prévoit en début de parcours pour la durée de la formation. Les frais sont prélevés chaque mois selon le montant indiqué sur la facture.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

Formation initiale : Le statut (demi pensionnaire ou interne) est choisi et valable pour l'année scolaire. Tout changement est possible, sous réserve de capacité d'accueil (demi pensionnaire vers interne) et doit faire l'objet d'une demande écrite par le représentant légal.

5. RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenant du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et signé.

La MFR-CFA de Lesparre ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

Il appartient à l'apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

6. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

6.1. Les prix sont indiqués en euros sur le bon de commande et/ou le devis et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, la MFR-CFA de Lesparre n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation et/ou le contrat financier.

7. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'apprenant :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation et/ou le contrat financier quel sera l'organisme/la personne tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la MFR-CFA de Lesparre avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé à l'apprenant ou son responsable légal. En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, l'apprenant ou son responsable légal est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

8. PÉNALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement ou de non-paiement d'une ou plusieurs factures venue à échéance, après une mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, la MFR-CFA de Lesparre se réserve le droit de suspendre toute formation en cours ou à venir et de recourir au service recouvrement.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée à l'apprenant. La MFR-CFA de Lesparre ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.

Formation professionnelle continue : Une attestation d'entrée en formation sera remise pour chaque Stagiaire au démarrage de la formation.

Formation initiale : Un certificat de scolarité sera remis à chaque apprenant suite au démarrage de formation.

10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation ou abandon de formation doit faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée.

Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), l'apprenant est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

10.1 Conformément à la loi, un état de présence des élèves boursiers est envoyé à la D.R.A.A.F : une réduction des bourses peut être effectuée si les absences sont jugées trop importantes. Dans ce cas, les responsables légaux s'engagent à régler la différence entre les bourses non perçues et le contrat financier signé.

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

10.2 Les heures de formation sont délivrées en présentiel ou en distanciel. Les modalités sont définies dans le contrat de formation. Pour les besoins du service, la MFR-CFA se réserve le droit de modifier les modalités de délivrances des heures de formation. Aussi, elle s'engage à prévenir l'apprenant et/ou le représentant légal par email ou via IENT (les codes d'accès sont donnés en début de formation).

10.3 Les absences ne seront prises en compte que certifiées par un certificat médical pour les apprenants statut élève puis un arrêt de travail pour les apprentis ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle continue.

10.4 Des journées pédagogiques sont comprises dans le coût de la formation ainsi que les demi-journées à distance. Ces temps n'engendrent donc aucun remboursement.

10.5 Par la MFR-CFA de Lesparre

L'établissement de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer l'apprenant au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

En cas de cessation anticipée pour cas de force majeure, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La MFR-CFA de Lesparre est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la MFR-CFA de Lesparre.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la MFR-CFA de Lesparre est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12. CONFIDENTIALITÉ

La MFR-CFA de Lesparre, l'apprenant ou le responsable légal de l'apprenant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Afin de traiter les demandes d'inscription et de tenir informer les apprenants ou les représentants légaux des apprenants des offres de service, la MFR-CFA de Lesparre

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

collecte des données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

La MFR-CFA de Lesparre s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses apprenants et de leurs représentants légaux conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles de l'apprenant et des représentants légaux ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, l'apprenant doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : mfr.lesparre@mfr.asso.fr en indiquant son nom, prénom, adresse email.

14. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la MFR-CFA de Lesparre ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

15. RELATION CLIENTS

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRE MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRE MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser la MFR-CFA de Lesparre, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ou transmettre un courriel à mfr.lesparre@mfr.asso.fr

MAISON FAMILIALE RURALE DE LESPARRÉ MÉDOC

34 bis Rue Lieutenant-Colonel Jean Lagarigue • 33340 LESPARRÉ MÉDOC • 05 56 41 06 79

www.mfr-lesparre.com • mfr.lesparre@mfr.asso.fr